

**Arrêté fédéral  
sur le renouvellement d'un crédit-cadre  
de cautionnement visant à garantir un nombre suffisant  
de navires de haute mer battant pavillon suisse**

*Projet*

**Modification du ...**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 27 juin 2007<sup>1</sup>,  
arrête:*

**I**

L'arrêté fédéral du 5 juin 2002 sur le renouvellement d'un crédit-cadre de cautionnement visant à garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse<sup>2</sup> est modifié comme suit:

*Art. 1, al. 2*

<sup>2</sup> Le crédit-cadre est augmenté de 500 millions de francs, sa durée passant de 10 à 15 ans.

**II**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> FF 2007 4949  
<sup>2</sup> FF 2002 4905

Renouvellement d'un crédit-cadre de cautionnement visant à garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse. AF

---

## **Arrêté fédéral sur le renouvellement d'un crédit-cadre de cautionnement visant à garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (Projet)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.07.2007
Date	
Data	
Seite	4963-4964
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 766

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.